

France-Rwanda

Et après les travaux de la mission d'information ?

Le récent rapport de la mission parlementaire appelle à aller plus loin, souligne le Comité vérité sur le Rwanda. Réaffirmant l'exigence d'une commission d'enquête dotée des pouvoirs requis.

DES « avancées réelles sur le chemin de la vérité » et confirmation de zones d'ombre persistantes, voire émergence d'interrogations nouvelles... Ainsi peut se résumer l'opinion émise par le Comité vérité sur le Rwanda, un mois après la publication du rapport de la mission d'information parlementaire « sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994 ». Au cours d'une conférence de presse animée par Jean-Pierre Chrétien (auteur notamment du « Défi de l'ethnisme »), Jean-François Dupaquier (« la Justice internationale face au drame rwandais »), Dominique Franche (« Généalogie d'un génocide ») et François-Xavier Verschave (« la Françafrique »).

Des conclusions gardées secrètes

Comparant le rapport antérieur de la commission sénatoriale belge à celui de la mission parlementaire française, Dominique Franche souligne que le premier a fait montre d'une « volonté de précision, de recherche des responsabilités et d'investigation » plus systématique que le second. En particulier en ce qui concerne le massacre des casques bleus belges au début avril 1994, alors que l'enquête sur les Français tués au Rwanda (notamment les trois passagers de l'avion présidentiel) durant la même période n'a jamais été officiellement effectuée. Certaines rumeurs laissent entendre le contraire, auquel cas une question évidente se pose : pourquoi les conclusions en sont-elles gardées sous le coude ?

Le champ d'investigation de la mission, se limitant aux domaines institutionnels, ignore des dimensions aussi essentielles que celui des « cercles parallèles » dits encore des « bandes noires » ; en clair des réseaux, lobbies et intermédiaires officieux. Un exemple : un récent rapport de l'ONU se fait l'écho de sources suisses confirmant un achat massif d'armes légères à la mi-juin 1994 (donc en plein génocide) négociées par le colonel Bagosora, l'un des principaux organisateurs des tueries, aux Seychelles, précisant que les fonds utilisés émanaient de la BNP Paris.

Vrai ? Faux ? La mission ne s'étant pas intéressée à cette enquête conduite sous l'estampille des Nations unies, aucune réponse ne peut être donnée avec certitude.

Inertie des autorités françaises

Autre fait illustrant une certaine inertie des autorités françaises, la présence d'acteurs du génocide à l'intérieur de nos frontières. On parle d'au moins deux ministres de l'ancien gouvernement intérimaire et de l'expérimé de Gikongoro résidant actuellement en France. Jean-François Dupaquier évoque également l'affaire du prêtre Wenceslas Munyeshyaka, mis en examen pour sa participation au génocide de 1994 et qui, bénéficiant jusqu'à ce jour d'un traitement particulier des autorités judiciaires françaises (motif déclaré : nécessité d'attendre de connaître officiellement les intentions du Tribunal pénal international), coule des jours paisibles comme diacre de la paroisse Notre-Dame des Andelys (Eure)... « Près de cinq ans après le génocide, quatre ans et demi après l'accueil en France du père Wenceslas Munyeshyaka — observe Jean-François Dupaquier — il est permis de s'interroger sur la volonté réelle du gouvernement français d'appliquer le droit pénal français et de se soumettre aux traités, résolutions et conventions internationales signées par notre pays ».

Revenant au document produit par la mission, Jean-Pierre Chrétien apprécie « l'effort d'honnêteté des rapporteurs. Il s'agit d'un travail qui va dans le bon sens, d'une étape importante. Mais ce n'est qu'une étape, ce que, à maintes reprises, les rapporteurs ont eux-mêmes souligné (NDLR : notamment en ce qui concerne l'attentat du 6 avril 94 contre l'avion d'Habyarimana et les trafics d'armes). Comme ils ont dénoncé des « erreurs » de la politique française ; il reste donc à chercher les décisions ayant abouti à ces « erreurs », à en faire apparaître les motivations. La constitution d'une commission d'enquête parlementaire s'impose comme la conclusion logique du rapport de la mission d'information ». Une exigence partagée par François-Xavier Verschave : « Si une telle commission d'enquête n'est pas instaurée, toutes ces dimensions occultes affleurant dans le rapport se retrouveront inévitablement prochainement dans d'autres endroits du continent africain (...). Une des raisons pour lesquelles d'aucuns s'opposent à toute enquête sur les trafics d'armes est que ceux-ci sont toujours à l'œuvre. »

JEAN CHATAIN